



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

JUIN 2013

CAHIER D'ACTEUR

La concertation, clé de voute du projet de parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc

neoen
M A R I N E

Producteur français d'énergies vertes créé en 2008, neoen développe, finance, installe et exploite des projets dans les secteurs suivants : l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, la biomasse et les énergies marines.

Le capital de neoen est réparti entre Omnes Capital (ex Crédit Agricole Private Equity) et Impala SAS qui en détient la majorité.

Neoen marine, filiale du groupe neoen et de la Caisse des Dépôts, est spécialisée dans le développement de projets d'Énergies Marines Renouvelables (EMR). La société dispose d'une expérience et d'une expertise reconnues dans le développement de ce type de projets. Cette dernière a été acquise depuis 2008 grâce à de nombreuses études techniques et environnementales couplées à des échanges étroits avec les principales parties prenantes sur les différentes façades maritimes françaises.

►► Contexte

Neoen Marine a rejoint Iberdrola et Eole-Res en novembre 2011 pour constituer, avec Areva et Technip, le consortium Ailes Marines et répondre à l'appel d'offres éolien en mer. Lauréat pour la zone de Saint-Brieuc, le consortium Ailes Marines travaille actuellement à la validation de son schéma industriel et poursuit les études (techniques, environnementales, ...) ainsi que la concertation, initiées par neoen marine avant l'appel d'offres. Neoen marine apporte sa connaissance fine et historique des acteurs et des enjeux du territoire, ses études ainsi que son expertise en conception et développement de projets éoliens en mer.

►► Mars 2009 ou le lancement par l'Etat d'une planification concertée

Avant 2009, sur l'ensemble des façades maritimes françaises, de nombreux contacts avaient été entrepris par les développeurs et industriels de l'éolien en mer auprès des élus, des pêcheurs et des acteurs potentiellement concernés par des projets. Les objectifs poursuivis étaient d'identifier les usages de la mer et enjeux soulevés par ces projets. La multiplication de ces contacts avait pu faire craindre un grand nombre de parcs éoliens puisque 36 projets avaient été recensés avant la planification lancée par l'Etat.

Face à cette multiplication de projets parfois concurrents, l'Etat a décidé de lancer en mars 2009 une planification. Celle-ci a été pilotée conjointement par les Préfets de Région et les Préfets maritimes concernés sur les trois façades maritimes. Elle a été menée notamment en Bretagne en tenant compte principalement :

- des données économiques transmises par la pêche,
- des critères technico-économiques mis en avant par les industriels,
- des critères environnementaux et réglementaires.

Contribution de :

- **Neoen marine**

Tour Montparnasse, 33 Avenue du Maine

75755 Paris Cedex 15

Site : www.neoen.com

Contact : contact@neoen.com

L'objectif était d'identifier des zones propices au développement de parcs éoliens en mer en croisant les usages et contraintes du milieu maritime avec les besoins et critères industriels et technico-économiques pour l'implantation de ce type d'installation. Cette étape a permis de réunir l'ensemble des parties prenantes concernées : pêcheurs, usagers de la mer, élus, associations, institutionnels, ...

► Le processus itératif de planification concertée en Bretagne

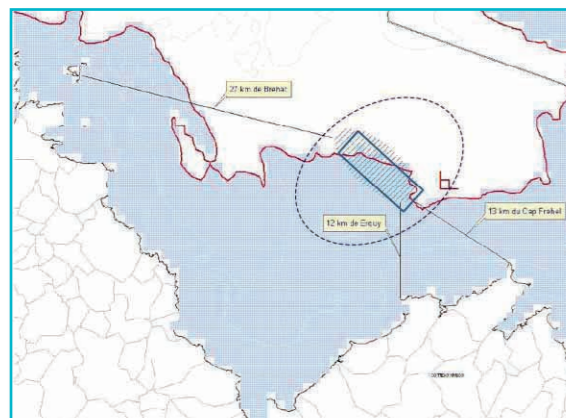
En région Bretagne, en parallèle des consultations initiales menées par les développeurs, la concertation a principalement pris forme dans le cadre de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML), à laquelle neoen marine a activement pris part. Installée en mai 2009 et présidée conjointement par le Préfet de Bretagne, le Président de la Région ainsi que le Préfet Maritime de l'Atlantique, cette conférence se réunit deux à trois fois par an.

En Bretagne Nord, deux zones de moindres enjeux sont ressorties et ont fait l'objet de discussions à cette conférence : une au large de Saint-Brieuc et une au large de Saint-Malo. Des réunions bilatérales ont également été organisées entre les services de l'Etat et/ou de la Région et les représentants de la pêche, les porteurs de projet ou les associations pour bénéficier des études et connaissances acquises par tous.

A l'issue de ces échanges, et pour ce qui concerne la Baie de Saint-Brieuc, une première zone a été proposée par la Préfecture de Bretagne en février 2010. Elle était

Zone proposée par la Préfecture de Région

Source : Préfecture de Région Bretagne, février 2010

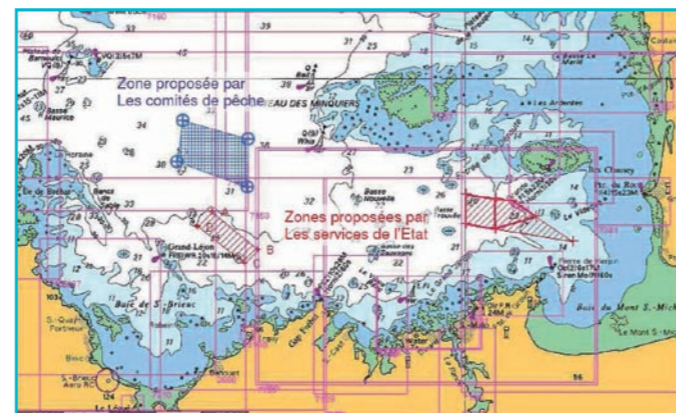


située au nord du gisement principal de coquilles Saint-Jacques et à plus de 10 km des sites classés des caps d'Erquy et de Fréhel.

Suite à cette première étape, les comités des pêches bretons ont précisé leurs attentes au regard de leurs pratiques de pêche. En juin 2010, à l'issue d'une importante phase de travail de collecte et d'analyse des pratiques de pêche, une seconde zone, plus au Nord (en bleu sur la carte jointe), a été identifiée et proposée par les professionnels de la pêche.

Zones proposées par les pêcheurs professionnels et les services de l'Etat

(Source : Site internet CRPMEEM, 2010)



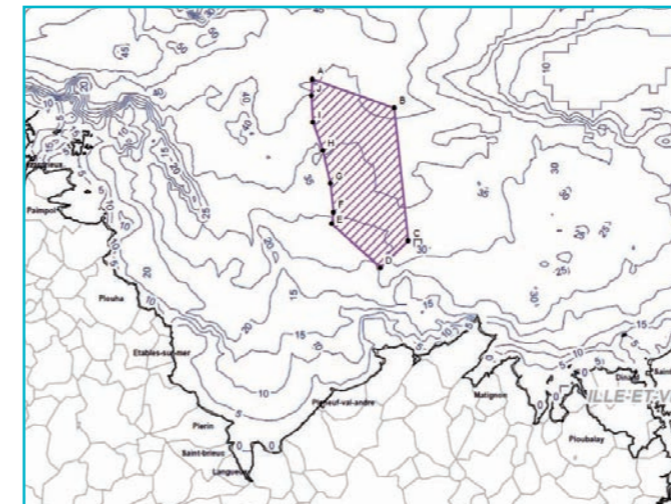
A cette occasion, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne précisait : « cette zone définie collectivement est une concession importante pour la pêche côtière, et témoigne de la volonté des professionnels d'être intégrés et écoutés dans l'élaboration de cette planification des énergies marines en Bretagne » (source : site internet CRPMEEM 2010).

Lors de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral du 13 septembre 2010, le Préfet de Bretagne, le Président de Région et le Préfet Maritime ont statué, et défini une zone globale de 190 km² regroupant les deux zones proposées par les parties avec l'objectif d'y installer un parc d'une puissance de 500 MW.

Ainsi, la zone de 180 km² située au large de la Baie de Saint-Brieuc et objet de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en juillet 2011 (carte ci-contre), correspond à celle proposée à l'issue de la Conférence de la Mer et du Littoral du 13 septembre 2010. Elle est le fruit d'une concertation aboutie qui a pris en compte, à l'issue d'un processus participatif et itératif, les enjeux environnementaux et d'usages ainsi que les aspirations exprimées par les parties concernées.

Zone de l'appel d'offres

Source : Cahier des charges de l'appel d'offres portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine, juillet 2011



► Un travail de concertation en profondeur mené par neoen marine

Dès 2008, neoen marine a démarré un travail fin de terrain afin d'identifier les attentes et demandes des différents acteurs potentiellement concernés par un futur parc éolien en Bretagne. Neoen marine a ainsi participé à toutes les réunions de la Conférence de la Mer et du Littoral mais a également organisé des réunions de travail directement avec les parties prenantes afin de définir de plus en plus précisément les composantes d'un projet de parc éolien respectant au mieux leurs attentes. Professionnels de la pêche, organisations économiques, élus, associations, administrations par exemple, ont été rencontrés à plusieurs reprises.

Le panel diversifié des acteurs consultés ainsi que la régularité des échanges organisés sur plusieurs années, ont permis d'informer sur l'éolien en mer et d'identifier avec l'aide des acteurs locaux, les enjeux du territoire. L'objectif poursuivi était de définir un projet viable économiquement et respectant les activités et usages préexistants. Ces échanges ont ainsi permis de mûrir le projet et de faire prendre conscience aux acteurs du territoire de son intérêt pour, in fine, en assurer une bonne intégration. Pour le projet de parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, les échanges avec les instances de pêche professionnelles par exemple ont permis à neoen

marine de définir très en amont de l'appel d'offres un projet de parc et des scénarios d'implantation respectant l'environnement, les usages et minimisant l'impact paysager: localisation, orientation des lignes d'éoliennes, espacement entre ces lignes, fondations, câblages inter-éoliennes, techniques d'ensouillage, scénarios de raccordement et trajectoire du câble reliant le parc à la terre, ... Neoen marine a également travaillé à la définition du projet en réalisant des études et expertises permettant la caractérisation technique et environnementale de la zone.

Parallèlement à ce travail de concertation et aux études techniques, neoen marine s'est engagée dans des actions de sensibilisation, de promotion et de structuration de cette filière naissante des EMR pour laquelle la Bretagne a de grandes ambitions. Cet engagement s'est concrétisé avec des structures telles que BPN (Bretagne Pôle Naval) ou le Pôle Mer Bretagne dans lesquels neoen marine s'implique activement depuis leur création. Au niveau de la formation, neoen marine s'est notamment associé au mastère spécialisé EMR dispensé à l'ENSTA (École Nationale Supérieure de Techniques Avancées) de Brest. Ces actions ont permis par exemple à neoen marine d'identifier et de proposer certains projets de R&D aujourd'hui retenus par Ailes Marines dans le cadre du projet de parc éolien.



» Conclusion

Fruit d'une concertation amont particulièrement aboutie, le projet éolien en Mer de la Baie de Saint-Brieuc nous semble avoir toute sa légitimité dans le paysage maritime et industriel français. Pour assurer la pérennité de cette filière industrielle naissante, neoen marine, en sa qualité d'acteur historique de ce projet et plus généralement, des EMR en France, promeut ce type d'initiative de planification, définie avec les acteurs du territoire, pour le développement de ses projets.

Les atouts techniques des côtes bretonnes, les ambitions partagées de la Bretagne dans les EMR, reflétées notamment dans le Pacte Electrique Breton, ainsi que la qualité du dialogue permanent avec les parties prenantes sont les raisons de l'attachement de neoen marine à l'aboutissement du projet de la Baie de Saint-Brieuc.

De plus, les retombées positives attendues sont nombreuses : amélioration de l'indépendance énergétique de la Bretagne, diversification des activités touristiques et industrielles, créations d'emplois, amélioration de la connaissance du territoire et de l'environnement, émergence de projets locaux ambitieux de pêche durable ou de R&D... Si le travail mené en amont explique la mobilisation et l'adhésion d'un bon nombre d'acteurs du territoire en faveur du projet, elle est à poursuivre. Adossée aux retombées locales, elle est en effet gage d'acceptabilité et de réussite de ce projet ambitieux.



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 000 exemplaires.
©Vae Solis Corporate